

## RETOUR SUR INFO

AMBERIEU-EN-BUGÉY ENSEIGNEMENT

# Les lycées mènent campagne pour récolter la taxe d'apprentissage

En janvier, comme chaque année, la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage est lancée. Les deux lycées ambarrois écrivent à de petites et grandes entreprises, surtout des sociétés locales, artisans, commerçants ou industriels. Il s'agit de solliciter leur soutien aux formations professionnelles et technologiques. Les entreprises peuvent y contribuer en mentionnant le nom du lycée dans leur déclaration de taxe d'apprentissage jusqu'au 28 février. Sinon, la part de cet impôt n'arrivera jamais dans les établissements ambarrois. Voilà pourquoi le lycée de la Plaine de l'Ain envoie plus de 400 courriers et le lycée professionnel Alexandre-Bérard 2 293 plis ! Pour quels retours ? Le montant de la recette n'est connu qu'en septembre. Une somme espérée est pourtant inscrite au budget du lycée dès le début d'année. Il y a un an, Franck Ogier, proviseur du lycée solaire, était très inquiet sur cette ressource vitale, mais aléatoire et incertaine.



■ Au lycée de la Plaine de l'Ain, le labo de chimie des BTS Bioanalyses et contrôle nécessite des équipements particuliers et beaucoup de consommables. La taxe d'apprentissage sert notamment à financer la matière d'œuvre. Photo d'archives F. PYTHON

## En 2018, les entreprises les ont exaucés

■ 77 000 € en 2018 au lycée de la Plaine de l'Ain

La taxe d'apprentissage était en baisse inquiétante au lycée de la Plaine de l'Ain ces dernières années. En 2017, il manquait 30 000 € par rapport à la somme escomptée. Pour 2018, le proviseur Franck Ogier tablait sur 60 000 € destinés aux huit bacs technologiques et trois BTS de l'établissement. « Nous avons reçu 77 000 €, c'était une bonne surprise, dit-il. Nous avons utilisé 60 000 € pour le fonctionnement des formations. Certaines filières demandent beaucoup de consommables en travaux pratiques. Pour, la biotechnologie et la biochimie, c'est 35 000 €. »

Une marge de 17 000 € a permis d'équiper une salle de physique chimie pour assurer deux cours de terminale de STI2D en même temps. Pas possible d'investir dans des équipements de pointe comme un robot de reconnaissance par vision.

Le lycée solaire a bénéficié de 118 verse-

“ On vend la marque Lycée de la Plaine de l'Ain et nous cherchons des sponsors. ”

Franck Ogier, proviseur



■ Franck Ogier, le proviseur du lycée de la Plaine de l'Ain. Photo Fabienne PYTHON

ments en 2018. « Les entreprises ont besoin de personnel qualifié, dit Julien Ibanes, directeur délégué aux formations. Le versement de la taxe n'est pas à perte car nos élèves seront bientôt sur le marché de l'emploi. » Franck Ogier dit n'avoir « pas de pudeur à parler argent avec le monde de l'entreprise » : « Le potentiel de taxe d'apprentissage est important sur le secteur. Pour nous, c'est une nécessité d'avoir cette recette qui est trop juste. »

Au budget 2019, il a prévu 60 000 € de taxe d'apprentissage. La dotation de la Région s'élève à 335 000 € pour faire fonctionner l'établissement de 2 000 élèves en 2019. « On serre partout sur les



■ Marcel Béchet, proviseur du lycée professionnel Bérard. Photo AD

dépenses. Si nous n'avons pas ces 60 000 € de taxe, on ne peut plus travailler. »

■ 70 000 € au lycée professionnel Alexandre Bérard

Le lycée professionnel avait prévu une recette 60 000 € de taxe d'apprentissage en 2018. « On a encaissé 70 000 €, une bonne surprise » précise Raphaël Rousset, gestionnaire comptable. 150 entreprises ont contribué en numéraire et deux en nature, avec une chaudière et des fenêtres pour les formations.

« La taxe sert surtout au fonctionnement des ateliers. C'est 18,2 % de la dépense pédagogique » souligne Marcel

ZOOM

### La part de taxe pour les lycées

La taxe d'apprentissage représente 0,68 % de la masse salariale d'une entreprise ; sur cette somme, 51 % sont versés à la Région ; 26 % aux centres de formation des apprentis et unités de formation ; 23 % constituent la part « hors quota » et 65 % de cette part peut être donnée aux lycées ambarrois ou tout établissement habilité si, et seulement si, l'entreprise les désigne.

Bechet, le proviseur. Le lycée a aussi pu créer un bel atelier de verre qui manquait à la formation des bacs pro menuiserie, explique Philippe Kurdian, directeur délégué aux formations. Ce projet à 101 000 € a été financé en sollicitant sur dossier, des fonds gérés par des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (Agefos-PME et CCI) et en sollicitant la Région. Le lycée a aussi pu compter sur une subvention de 40 000 € de la Région pour investir dans du matériel.

Pour 2019, le lycée de 600 élèves fonctionnera avec une subvention de la Région de 372 437 € et espère une recette de 60 000 € de taxe d'apprentissage.

Fabienne PYTHON